



Port de Concarneau Réunion du 05-11-2024 Compte rendu

Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUPIPP)

Le Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance du port de Concarneau s'est réuni le 5 novembre 2024 à 14h00 en la commune de Concarneau, sous la présidence de Madame Nathalie Carrot-Tanneau, 1^{ère} Vice-présidente du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

22 plaisanciers présents.

Sont également présents : Madame Gaël Le Meur, Conseillère régionale, Présidente du Conseil Portuaire, Madame Annick Martin, 1^{ère} adjointe à la ville de Concarneau en charge du nautisme et les services du Syndicat mixte.

Mme la Présidente présente les points à l'ordre du jour :

1. Point sur l'activité plaisance 2024
2. Travaux 2025 : Orientations
3. Projets de tarifs plaisance 2025
4. Orientations budgétaires 2025
5. Projet de modification du règlement d'exploitation de la régie plaisance
6. Questions diverses

1 Points sur l'activité plaisance 2024

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

Question posée : Pouvez-vous rappeler le découpage du port de Concarneau d'un point de vue administratif ?

Réponse apportée : La Région est propriétaire du port de Concarneau et elle a transféré sa compétence pêche-plaisance au Syndicat mixte. Le port de plaisance est géré en direct par le syndicat mixte, sauf au quai des Seychelles qui reste géré par la Région et pour la partie pêche qui est concédé à la CCI jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Syndicat mixte est composé de plusieurs collectivités, la Région Bretagne, le Département du Finistère et les communautés de communes.

Question posée : Comment se fait l'identification des bateaux épaves ? Pourquoi l'enlèvement prend autant de temps ? Ces bateaux à l'abandon à proximité de la ville close renvoient une très mauvaise image d'un point de vue touristique.

Réponse apportée : Le Syndicat mixte a repris la gestion du port début 2022 et récupère donc un historique. Les équipes du bureau du port et la capitainerie ont effectué un recensement de l'ensemble des épaves. Une vingtaine de bateaux sont actuellement en cours d'enlèvement. Les démarches pour pouvoir réaliser ces opérations sont longues et fastidieuses. Le Syndicat mixte, en tant qu'autorité portuaire, peut ordonner la recherche des propriétaires (mise en demeure affichée sur le navire) puis entamer une procédure de déchéance de propriété. Une fois le Syndicat mixte propriétaire de ces épaves, les démarches pour déconstruire le bateau peuvent être entamées : contact avec l'APER qui prend en charge gracieusement cette destruction. Le transport du bateau vers un centre de déconstruction est aux frais du Syndicat mixte (Coût moyen : 720 € par bateau). La procédure a débuté en février et les premiers enlèvements des épaves sont organisés au mois de novembre 2024.

Remarque faite : Un bateau non identifié a coulé dans le port. Il s'agit d'un petit navire bleu de 4.50 m amarré à un corps-mort. Il change de mouillage toutes les semaines.

Réponse apportée : Une déchéance de propriété a été faite pour ce bateau qui sera déconstruit avant la fin de l'année.

Question posée : La vente aux enchères des deux bateaux a-t-elle fonctionné ?

Réponse apportée : Un des deux bateaux a été vendu au prix de départ de 100 €. Cela nous évite de payer le transport du bateau (dont le coût moyen est de 720 euros).

Les plaisanciers se disent satisfaits de l'enlèvement de ces épaves, mais insistent sur la nécessité d'intervenir rapidement si de nouvelles épaves arrivent dans l'anse de Kersaux. La zone classée Natura 2000 doit être préservée et les usagers ont le devoir d'entretenir leur navire.

Le Syndicat mixte et la Région indiquent qu'une fois cette vingtaine d'épaves retirée, il y aura une forte vigilance de la part des équipes afin d'agir rapidement et de rappeler aux plaisanciers l'obligation d'entretien des navires.

Question posée : Un nouveau bateau a-t-il été acheté pour le service de rade de l'île Tudy ? Le Syndicat mixte supporte le coût du service de rade ? C'est un avantage dont bénéficient les usagers de l'île Tudy, le port est-il déficitaire ?

Réponse apportée : Non, il s'agit du bateau du port de plaisance de Loctudy. Une mutualisation du service de rade entre la commune de Loctudy et le port de plaisance a été réalisée afin de diminuer les coûts du service. Grâce à cette opération, le port n'a pas été déficitaire cette année. Effectivement, le service de rade est un service qui bénéficie aux usagers et qui est important d'un point de vue sécurité.

Question posée : Pourrait-on avoir les comptes administratifs afin de savoir quel port est bénéficiaire ou déficitaire ?

Réponse apportée : Oui, les comptes administratifs réalisés sur la base d'une comptabilité analytique pourront être présentés lors des prochaines présentations.

Il n'y a pas d'autres observations.

2 Travaux 2025 : Orientations

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

Le projet de développement du port du Guilvinec-Léchiagat est présenté.

Question posée : Les pêcheurs approuvent-ils le projet ? La hausse du trafic ne posera-t-elle pas de problèmes pour l'entrée et la sortie des bateaux ?

Réponse apportée : Le projet a été redimensionné à la baisse, et il y a de la place qui s'est libérée puisque 21 navires de pêche ont quitté le port suite au plan d'accompagnement individuel lié au Brexit. Le projet a été présenté en comité des pêches et les discussions sont en cours. Concernant le trafic, au total, une vingtaine de places en plus est prévue. C'est davantage une amélioration des services : on passe de places au mouillage à des places au ponton.

Question posée : Pourquoi les projets plaisance sont-ils impactés par la situation financière difficile de la pêche ?

Réponse apportée : Le projet de développement portuaire est pris en charge par deux budgets : le SPIC qui gère l'exploitation de la plaisance et le SPA (service public administratif) qui entretient les infrastructures portuaires et prend en charge les gros travaux d'infrastructure comme le déroctage par exemple. Le soutien financier conséquent au concessionnaire pêche a des répercussions sur la capacité financière du Syndicat pour la réalisation de son programme pluriannuel de travaux, notamment quand il y a des travaux d'approfondissement (déroctage et dragage) pour l'installation des équipements portuaires.

Question posée : Y'a-t-il un projet que la station-service soit positionnée sur un ponton flottant ?

Réponse apportée : La station d'avitaillement actuel est provisoire, deux solutions sont étudiées, une dans le cadre du projet de développement de la plaisance dans l'arrière port par le Syndicat mixte et l'autre solution dans le cadre du projet de création d'une zone technique de réparation navale pêche-plaisance au niveau du quai des Seychelles par la Région.

Les plaisanciers du ponton de la porte aux vins souhaitent aborder la problématique du batardeau positionné à chaque grande marée et qui empêche les usagers d'accéder à leur bateau. La hauteur de du nouveau batardeau mis en place est beaucoup trop haute et les usagers souhaiteraient qu'il soit redimensionné. Par ailleurs, la durée de mise en place de ce batardeau est très longue, et le calendrier qui avait été fourni n'est pas tout le temps respecté.

Madame Martin rappelle que ce batardeau a pour but d'empêcher l'eau d'envahir la ville close. Des dégâts importants avaient été constatés lors de la tempête CIARAN. Si un escalier ou un batardeau franchissable est mis en place, la responsabilité de la commune peut être engagée. Par ailleurs, les agents de la commune doivent faire face à certains aléas et ne peuvent pas toujours intervenir pour retirer le batardeau immédiatement. Ce sujet est complexe mais il est pris au sérieux par la ville de Concarneau qui souhaite trouver une solution durable au plus vite.

Question posée : A cause de ce batardeau, les plaisanciers n'ont pas accès à leur bateau quasiment une semaine par mois, une réduction peut-elle être appliquée ?

Réponse apportée : Il n'y a pas de réduction prévue à ce jour, cette situation dépend d'éléments climatiques.

Les projets de travaux 2025 sont présentés. Il est prévu la création d'un chenal secondaire dans l'anse de Kersaux.

Question posée : Des mouillages seront à déplacer avec la création de ce chenal ?

Réponse apportée : Oui, quelques mouillages devront être repositionnés. Une réunion sera organisée avec les plaisanciers concernés.

Un plaisancier indique qu'il faudra convier l'ensemble des utilisateurs, dont le club de Kayaks.

Le projet d'agrandissement du port de Concarneau est présenté. Madame Carrot Tanneau précise que ce n'est encore qu'un projet et que les lignes peuvent bouger. La copie de la présentation pourra être transmise avec le compte-rendu.

Madame Le Meur indique que ce projet est en étude depuis plusieurs mois et a pour but de conforter l'ensemble des activités pour optimiser les espaces et mieux organiser l'arrière port. La ville close sera mise en valeur. Le ponton sera sur pieux et le ponton de la porte aux Vins disparaîtra. Il n'y aura pas de catways côté ville close. Un gros travail d'intégration des pontons a été réalisé et l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) a donné son accord.

Question posée : Y'aura-t-il des places visiteurs sur ces nouveaux pontons ? Y'aura-t-il des sanitaires ?

Réponse apportée : La réflexion n'est pas aboutie concernant le plan de mouillage, mais oui des sanitaires sont prévues.

Question posée : Quel sera l'avenir de l'AOT de mouillage groupée du quai des Seychelles ?

Réponse apportée : Les 50 bateaux de cette AOT ont été pris en compte dans le projet de développement de la plaisance. Ainsi, dans l'avant-port, les lignes de mouillages seront redimensionnées afin d'accueillir 50 bateaux supplémentaires.

Question posée : Les pêcheurs sont-ils favorables au projet ?

Réponse apportée : La concertation s'est effectuée lors de plusieurs réunions avec les professionnels de la pêche. Les travaux en cours et à venir sur la criée vont apporter un meilleur niveau de service pour les professionnels de la pêche.

Question posée : Comment vont se dérouler les inscriptions sur les listes d'attente ? Celle du port de plaisance et de la CCI seront-elles mutualisées ?

Réponse apportée : Les modalités seront définies et transmises mais il y aura une fusion des deux listes et la date d'inscription fera foi.

Question posée : Les tarifs du ponton de l'arrière-port seront-ils les mêmes que ceux de la Porte aux Vins ?

Réponse apportée : Non, les tarifs de ce nouveau ponton seront plus élevés. Mais il y a une volonté d'avoir des niveaux de service différenciés avec l'augmentation du nombre de mouillages dans l'avant-port par exemple.

Question posée : Le projet ne montre pas de construction importante sur le terre-plein. Y'aura-t-il un réaménagement du parking ?

Réponse apportée : Les parkings sont sous AOT de la commune jusqu'à la fin 2025. Le souhait est de garder des terre-pleins nécessaires aux nombreuses manifestations culturelles et nautiques. Il n'y a pas de projets immobiliers sur les parkings à l'heure actuelle.

Question posée : Pourra-t-on recevoir le support de la présentation ?

Réponse apportée : Oui, le document pourra vous être transmis, étant précisé qu'il s'agit à ce stade d'un projet et d'un document qui ne préjugent pas d'éventuelles modifications à venir suite aux études techniques réglementaires à venir.

Il n'y a pas d'autres observations.

3 Projets de tarifs plaisance 2025

Une présentation est faite sur la base du diaporama joint au présent compte rendu.

Question posée : Quels sont les critères pour bénéficier du tarif du patrimoine ? Faut-il être labellisé BIP ?

Réponse apportée : Rien n'est indiqué dans le règlement d'exploitation afin que ce tarif puisse s'appliquer notamment aux bateaux labellisés BIP mais pas seulement.

Question posée : Serait-il possible de mettre en place le prélèvement automatique ? Par ailleurs, les avis de sommes à payer arrivent longtemps après leur édition ce qui réduit le temps de paiement.

Réponse apportée : Les demandes et les observations seront transmises à la paierie départementale mais cette dernière reste responsable des modalités d'organisation qu'elle met, ou pas, en place. Il n'y a pas d'autres observations.

4 Orientations budgétaires 2025

Une présentation est faite sur la base du diaporama joint au présent compte rendu.
Le budget prévisionnel est présenté.

Question posée : Une baisse des ventes des escales est prévue, est-ce par prudence ?

Réponse apportée : Oui, tout à fait.

Question posée : Les projets de développement du port de Concarneau n'apparaissent pas dans le budget 2025.

Réponse apportée : Non, il y a quelques études programmées mais les travaux n'auront pas commencé en 2025.

Question posée : Quel est l'avenir du platin d'échouage situé le long du môle Peneroff ?

Réponse apportée : Ce platin doit être entretenu par le Syndicat mixte (pris en charge par le budget SPA et non du port de plaisance). Des travaux de consolidation d'un montant de 600 000 euros sont programmés. Cette cale était auparavant utilisée pour le débarquement des thons puis comme cale de carénage, ce qui n'est désormais plus possible puisque le carénage d'un navire doit être fait sur une zone dédiée et équipée pour atténuer la pollution.

Question posée : Quelles sont les solutions pour caréner son bateau à Concarneau ? L'entreprise qui propose des opérations de carénage pratique des tarifs prohibitifs.

Réponse apportée : A ce jour, il n'y a pas d'aire de carénage à Concarneau. Port-La-Forêt est en train de construire une nouvelle aire aux normes qui pourra accueillir les usagers des ports environnants. Il est important de mutualiser de tels services entre les ports, qui sont très coûteux à la construction. La Région Bretagne travaille sur un projet d'aire de carénage Quai des Seychelles mais paradoxalement, les études environnementales risquent de bloquer sur le projet.
Il n'y a pas d'autres observations.

5 Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation

Une présentation est faite sur la base du diaporama joint au présent compte rendu.

Question posée : Peut-on simplifier et faciliter la procédure de renouvellement des contrats annuels ? Les plaisanciers doivent imprimer et modifier avant de renvoyer le document, c'est une perte de temps. Une procédure de signature électronique est-elle possible ? Est-il possible de recevoir un mail de confirmation lorsque les documents sont envoyés ?

Réponse apportée : Ces demandes seront remontées à nos équipes et à notre prestataire qui nous met à disposition le logiciel métier Seaport.
Il n'y a pas d'autres observations.

6 Questions diverses

Une présentation est faite sur la base du diaporama joint au présent compte rendu.

Il est signalé que le site internet du Syndicat mixte n'est pas tout le temps à jour notamment en ce qui concerne les documents relatifs aux instances et qu'il est de plus en plus difficile à lire. Il est répondu qu'effectivement le site doit être amélioré et nécessite une refonte globale pour la partie plaisance.

Les représentants des plaisanciers font remarquer qu'auparavant ils étaient 4 plaisanciers à siéger au conseil portuaire et qu'ils ne sont plus que deux.

Madame Le Meur précise qu'il y avait il y a plusieurs années au conseil portuaire deux plaisanciers au titre de la plaisance et deux au titre du conseil régional conformément au code des transports.

Le conseil portuaire peut être ouvert à des invités mais qui ne seront pas membres officiels et qui ne pourront pas voter. Si les plaisanciers souhaitent que d'autres usagers assistent au conseil portuaire, une demande peut être faite auprès de la Région qui prendra la décision d'inviter ces plaisanciers.

Madame Le Meur rappelle l'intérêt de cette instance, puisque l'ensemble des activités du port est représenté.

Question posée : Les blocs des mouillages écologiques sont-ils tous enfouis ?

Réponse apportée : Ils ne sont pas encore tous enfouis, certains vont s'enfouir naturellement. Ne pas hésiter à contacter le bureau du port si certains blocs posent problème.

Question posée : Un des mouillages écologiques a rompu mi-octobre. Suite à cela, les autres blocs seront-ils vérifiés ?

Réponse apportée : Les expertises sont en cours. Les résultats de cette expertise vous seront transmis. Le bloc du mouillage concerné est toujours en place.

L'association de plaisanciers informe le Syndicat mixte qu'un navire s'est retrouvé à la côte le 18 octobre, lorsque le bureau du port était fermé. Le CROSS a été contacté mais n'a pas voulu intervenir sur le bateau tant que le propriétaire n'était pas prévenu.

Question posée : Le listing des usagers pourrait-il être transmis à l'association ?

Réponse apportée : Il ne pourra y avoir de transmission de coordonnées de plaisanciers car le Syndicat mixte est soumis au RGPD (Règlement général de protection des données). En revanche, l'astreinte aurait dû être prévenue. Le listing des usagers leur sera transmis pour qu'ils puissent les contacter au plus vite.

Question posée : Les containers sur le môle dans l'avant-port sont souvent plein l'été. Peut-il y avoir des rotations supplémentaires ?

Réponse apportée : La question sera posée à la CCA

Question posée : Où peut-on démâter un bateau au port de Concarneau ?

Réponse apportée : Il faut voir avec un professionnel, le port n'est pas équipé.

Question posée : Est-ce que la webcam pourrait-être améliorée ? Les images sont saccadées

Réponse apportée : La connexion ne permet pas d'avoir mieux pour le moment. Nous allons regarder ce qui est possible de faire pour améliorer la qualité.

Les plaisanciers font remarquer la vitesse excessive dans le port. Le Syndicat mixte transmettra ces informations aux affaires maritimes et à la gendarmerie également.

Un bout de mur s'effondre au fond du port de Kersaux en raison d'une des épaves qui butent dedans. Il va dans un premier temps savoir à qui appartient ce mur : la commune ou le Syndicat mixte car nous sommes sur une limite portuaire.

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 17h20.